

COUPE REGIONALE (RHONE-ALPES) CADETTES

PAR EQUIPES DE CLUBS

1. DEFINITION

La Coupe Régionale Cadettes par équipe de clubs permet aux clubs formateurs de jeunes talents de s'exprimer au niveau régional.

2. SEXE : Féminin

3. ANNEES DE NAISSANCE : 1995 - 1996

4. NATIONALITE : Française et étrangère.

5. GRADES - LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MEDICAL

- Ceinture verte minimum.

- 2 années de licence FFJDA.

- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison en cours est accordée).

- Le certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du judo, jujitsu, en compétition est obligatoire. Il doit dater de moins d'un an. Tout médecin peut signer un certificat de non contre-indication à la pratique du judo, jujitsu en compétition.

Sur le passeport figure le certificat médical complété très lisiblement avec la signature et le cachet du médecin ainsi que la date d'établissement.

6. CATEGORIE DE POIDS

- 48 kg ; - 52 kg ; - 57 kg ; - 63 kg ; + 63 kg

Les combattantes seront engagées dans la catégorie de poids dans laquelle elles auront été pesées (cf. règles techniques Paragraphe B – engagements aux compétitions – alinéa 4b).

7. PARTICIPANTS

Deux équipes maximum par club sont autorisées à participer (les équipes sont composées de 3 combattants titulaires minimum). Il est autorisé 2 équipiers par catégorie de poids. Il est interdit de <<permuter>> les combattants de deux équipes d'un même club (ou association) lors des compétitions se déroulant sur une même journée.

NOTA : 2 clubs d'un même département peuvent <<s'associer>> de façon immuable pour la durée d'une saison afin de constituer une équipe portant le nom du club majoritairement représentée. En cas d'association, un combattant engagé dans une équipe ne pourra pas en changer entre les différents niveaux de qualification.

Un club peut s'associer avec un autre club uniquement par catégorie d'âge et par sexe :

Exemple : Club X masculin avec club Y

Club Y féminin avec club X

Il ne peut y avoir un club associé par catégorie d'âge et par sexe qui présente deux équipes lors du championnat :

Exemple : Club X masculin associé au club Y

Le club X ne pourra pas présenter une deuxième équipe lors du championnat.

8. ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la F.F.J.D.A.

La victoire ne peut être accordée que s'il y a au minimum un koka d'écart. Dans le cas où cette condition n'est pas remplie, l'arbitre annonce "Hikiwake" (match nul). Une équipe incomplète se verra pénalisée de 10 points par forfait.

En cas d'égalité de victoires et de points, les équipes devront pour se départager :

- 1) S'il n'y a pas eu de match nul se rencontrer de nouveau avec la même composition. Dans ce cas, la décision avantage décisif sera obligatoire à chaque combat. En cas de nouvelle égalité une catégorie de poids sera tirée au sort. Le vainqueur du combat déterminera l'équipe victorieuse.
- 2) S'il y a eu un ou plusieurs matchs nuls : les combattantes ayant fait match nul devront se rencontrer à nouveau. Dans ce cas la décision sera alors avantage décisif obligatoire à chaque combat. En cas de nouvelle égalité, une catégorie de poids sera tirée au sort. Le vainqueur du combat déterminera l'équipe victorieuse.

Remarque : Lors du tirage au sort d'une catégorie de poids :

- en cas de forfait de l'une des combattantes, la combattante présente sera déclarée vainqueur.
- en cas de forfait des deux combattantes, une nouvelle catégorie de poids sera tirée au sort

9. TEMPS DU COMBAT

3 minutes

10. FORMULES DE COMPETITION

Tableaux à double repêchage. " Coach " autorisé

Pour le salut, les équipes se présentent dans l'ordre des catégories de poids.

L'ordre des rencontres est défini par tirage au sort pour toute la journée à l'issue du tirage au sort de la Coupe.

11. EPREUVES DE SELECTION

Régionale